

**DECISION N° 20221230\_P\_149  
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES « LOIRE SEMENE »****Département de la  
Haute-Loire****Arrondissement  
D'YSSINGEAUX****Communauté de  
Communes  
LOIRE SEMENE****N° 20221230\_P\_149**

**VU** le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité Publique, et notamment l'article 18,

**VU** le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

**VU** les articles R. 1617-1 à R. 1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,

**VU** l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

**VU** la délibération n° 20 du Conseil communautaire du 29 Avril 2008 autorisant le Président à créer des régies communautaires en application de l'article L. 2122-22 al. 7 du Code Général des collectivités Territoriales,

**VU** le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

**VU** le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

**VU** la délibération n° 20221213\_D\_153 du Conseil Communautaire du 13 décembre 2022 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

**VU** la décision du Président n° 20161003\_P\_111 du 03 octobre 2016 portant sur la création d'une régie des animations et spectacles du service culture,

**VU** la décision du Président n° 20161003\_P\_112 du 03 octobre 2016 portant sur la création d'une sous-régie de recettes des animations et spectacles du service culture à la bibliothèque de La Séauve sur Semène,

**VU** la décision du Président n° 20161003\_P\_113 du 03 octobre 2016 portant sur la création d'une sous-régie de recettes des animations et spectacles du service culture à la bibliothèque de Saint Ferréol d'Auroure,

**VU** la décision du Président n° 20161003\_P\_114 du 03 octobre 2016 portant sur la création d'une sous-régie de recettes des animations et spectacles du service culture à la bibliothèque de Pont Salomon,

**VU** la décision du Président n° 20161003\_P\_115 du 03 octobre 2016 portant sur la création d'une sous-régie de recettes des animations et spectacles du service culture à la bibliothèque de Saint Victor Malescours,

**VU** la décision du Président n° 20161003\_P\_115 du 03 octobre 2016 portant sur la création d'une sous-régie de recettes des animations et spectacles du service culture à la bibliothèque de Saint Victor Malescours,

**VU** la décision du Président n°P\_2013\_139 du 06 novembre 2013 portant sur la création d'une sous-régie de recettes des animations et spectacles du service culture à la Médiathèque de Saint Didier en Velay,

**VU** la décision du Président n°P\_2013\_140 du 06 novembre 2013 portant sur la création d'une sous-régie de recettes des animations et spectacles du service culture à la Médiathèque d'Aurec sur Loire,

**VU** la décision du Président n°P\_2013\_140 du 06 novembre 2013 portant sur la création d'une sous-régie de recettes des animations et spectacles du service culture à la Médiathèque d'Aurec sur Loire,

**Commission : Culture - Patrimoine**

**Objet : Clôture de la régie des animations et spectacles du service culture de la  
Communauté de Communes Loire Semène**

**Le Président,  
Décide**

**OBJET**

**ARTICLE 1** : Il est mis fin à la régie des animations et spectacles du service culture de la Communauté de Communes Loire Semène ainsi que des sous-régie qui en découlent

**ARTICLE 2** : Le Président et le Comptable public assignataire de la Communauté de Communes Loire Semène sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
Ou sous-préfecture  
Le :

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 30 décembre 2022

Le Président,  
Frédéric GIRODET

